



VERSION 7.1

CE DOCUMENT EST UN APERCU DU
PACK GÉRER LE CPF EN 2017
TÉLÉCHARGEABLE SUR
[HTTP://WWW.LEGISOCIAL.FR/](http://www.legisocial.fr/)



Pack Gérer le CPF en 2017

Vous disposez à titre d'exemple de 2 pages de chacun des documents contenus dans ce pack. Pour les outils Excel, ces derniers s'affichent avec une palette de couleur Excel® 97 en mode dégradé.

Dossier mis à jour selon la...



Le CPF (Compte Personnel de Formation) Sommaire

Version 7.0 Date de mise à jour : jeudi 9 février 2017

I. Le CPF : principes fondamentaux	3
II. DIF et CPF : la transition	6
III. Les bénéficiaires	9
IV. Ouverture et fermeture du CPF	12
V. Consultation du CPF (via le CPA)	15
VI. Alimentation annuelle du compte CPF	16
VII. Alimentation CPF des salariés peu qualifiés	25
VIII. Alimentation annuelle CPF et absences salarié	27
IX. Abondements du CPF	28
X. Acquisition via le compte engagement citoyen	34
XI. La gestion du CPF	36
XII. Information annuelle de l'OPCA	41
XIII. Système d'information du CPF	43
XIV. Mobilisation du CPF	52
XV. Mobilisation du CPF : pendant le temps de travail	55
XVI. Mobilisation du CPF en dehors du temps de travail	57
XVII. Situation du salarié pendant les heures de CPF (pendant ou hors temps de travail) .	58
XVIII. CPF : les formations éligibles	62
XIX. Les formations permettant d'acquérir le « socle de connaissances »	71
XX. Le bilan de compétence éligible au CPF	77
XXI. Le CPF pour les créateurs d'entreprise	81
XXII. CPF : les formations éligibles pour les demandeurs d'emplois	84
XXIII. Le CPF des personnes handicapées accueillies en établissement spécialisé	89
XXIV. CPF : les frais de formation	95
XXV. La portabilité du CPF	98
XXVI. CPF et GPEC	100
XXVII. Les négociations sur le CPF	101
XXVIII. Le compte CPF du salarié sur Internet : exemple concret	108

Conformément à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, publiée au JO du 16 juin 2013, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF au 1^{er} janvier 2015.

LOI no 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, JO du 16 juin 2013

ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 11 JANVIER 2013 POUR UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DE LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SALARIES

Le présent dossier tient également compte des dispositions issues de la loi du 5/03/2014 relative à la formation professionnelle.

LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, JO du 6 mars 2014

Enfin la présente documentation prend en considération les nombreuses modifications apportées par la loi travail et le décret n° 2016-1367 du 12 octobre 2016.

LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, JO du 9 août 2016

Décret n° 2016-1367 du 12 octobre 2016 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité, JO du 14 octobre 2016

